

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 Juillet 2020

DEPARTEMENT DE LA DROME - COMMUNE DE SAINT-BARDOUX

L'an deux mille vingt, le 27 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PERCHE Stéphane, PROD'HOMME Serge, LARAT Cyril, CHEVALIER Hélène, COINTE Catherine, DELENCRE Florian, GUICHARD Nicolas, POUZIN Laurent, LE MEUR Hélène, PERROT Paul, REY Christian.

Date de convocation : 17 juillet 2020.

Absents représentés : BOUNIOL Amandine, GUERIN Freddy Absent : GONIN Frédéric

Secrétaire de séance : Catherine COINTE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2020

Les compte-rendu des réunions du conseil municipal des 3 et 7 juillet 2020 sont approuvés.
L'ordre du jour est abordé.

1 - VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2020.

Mr Larat rappelle le mécanisme d'un budget prévisionnel.

Le conseil municipal pointe toutes les lignes du budget prévisionnel 2020.

Le budget prévisionnel 2020 est accepté à l'unanimité par le conseil municipal pour les montants suivants :

	DEPENSES	RECETTES
• INVESTISSEMENT	277 316.65 Euros	277 316.65 Euros
• FONCTIONNEMENT	348 955.74 Euros	348 955.74 Euros

2 - COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **PROPOSE** à la Direction des Services Fiscaux de la Drôme, la liste ci-dessous de proposition des membres à la commission communale des impôts directs de ST BARDOUX (DRÔME) :

LISTE DE PROPOSITIONS

<u>COMMISSAIRES TITULAIRES</u>			<u>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</u>		
Nom et Prénom	Date Naissance	Adresse	Nom et Prénom	Date Naissance	Adresse
COINTE Catherine	28/04/1960	280 Route des Collines 26260 SAINT BARDOUX	DELENCRE Florian	18/04/1989	155M Route de Clérieux 26260 SAINT BARDOUX

<u>COMMISSAIRES TITULAIRES</u>			<u>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</u>		
LARAT Cyril	21/05/1980	1500 B Route de St Donat 26260 SAINT BARDOUX	BOUNIOL Amandine	07/07/1979	990B Route de la Vallée 26260 SAINT BARDOUX
LE MEUR Hélène	07/03/1947	310 Route des Champignonnières 26260 SAINT BARDOUX	GUICHARD Nicolas	12/06/1991	240 Chemin des Savoyons 26260 SAINT BARDOUX
CHEVALIER Hélène	14/04/1980	215 Route du Bois de la Feuille 26260 SAINT BARDOUX	TARDY Arlette	24/12/1980	110 Route du Lat 26260 SAINT BARDOUX
GONIN Frédéric	06/08/1970	570 Route des Champignonnières 26260 SAINT BARDOUX	GUERIN Freddy	07/12/1979	430 Chemin du Chalon 26260 SAINT BARDOUX
POUZIN Laurent	14/03/1990	4305 Route de la Vallée 26260 SAINT BARDOUX	BOUVAGNAT Pierre	29/08/1951	590 Route de St Donat 26260 SAINT BARDOUX
PERCHE Stéphane	05/10/1975	40 Route de Piedmelion 26260 SAINT BARDOUX	COLLAVET Philippe	07/07/1958	390B Route des Hottes 26260 SAINT BARDOUX
PROD'HOMME Serge	05/12/1959	75 Route de Clérieux 26260 SAINT BARDOUX	PERROT Paul	11/08/1949	315A Chemin des Savoyons 26260 SAINT BARDOUX
REY Christian	22/11/1958	445 E Route du Bois de la Feuille 26260 SAINT BARDOUX	LAMBERT Denis	01/11/1973	Les Voiraziers 26260 SAINT BARDOUX
DUPUY Henri-Gabriel	10/07/1950	840B Route de la Plaine 26260 SAINT BARDOUX	DENYS Julien	31/03/1988	384A Routes des Chênes 26260 SAINT BARDOUX
FARRE Laurent	26/06/1954	50 Route de St Pierre 26260 SAINT BARDOUX	DURIEUX Hubert	08/08/1946	520B Route des Collines 26260 SAINT BARDOUX
CASANOVA Nathan	30/09/1986	445A Route du Bois de la Feuille 26260 SAINT BARDOUX	MANEN Olivier	28/02/1962	915 Route des Planeyses 26260 SAINT BARDOUX

3 - SUBVENTIONS COMMUNALES 2020.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des propositions émises par la commission budget qui s'est réunie le 15 juillet 2020 concernant l'allocation de subventions aux diverses associations communales ou intercommunales de droit privé pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Maître Cécile RISSOAN HELINE, notaire à Peyrins (Drôme) nous fait part de son intention d'aliéner un bien appartenant à la Sté IMMOVIA, situé Lieu-dit Bois de la Feuille, cadastré section B parcelle 164 d'une superficie de 2640 m², bien situé dans le périmètre du Droit de Prémption Urbain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Décide** de renoncer au Droit de Prémption Urbain qui lui est conféré sur les terrains de la Sté IMMOVIA dans le périmètre D.P.U.
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous documents à cet effet.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Maître Christèle BILLON MONVILLE, notaire à Chanos Curson (Drôme) nous fait part de son intention d'aliéner un bien appartenant à Mr GERVAIS Hugues et Mme GERVAIS Annie, situé 110 Route de Clérieux, cadastré section A parcelle 45 d'une superficie de 190 m², bien situé dans le périmètre du Droit de Prémption Urbain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Décide** de renoncer au Droit de Prémption Urbain qui lui est conféré sur le terrain de Mr GERVAIS Hugues et Mme GERVAIS Annie dans le périmètre D.P.U.
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous documents à cet effet.

6 - RODP ENEDIS (redevance d'occupation des sols).

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2020 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 30,75 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- **ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

7 - QUESTIONS DIVERSES :

- L'association Détente et Harmonie demande le prêt gratuit de la salle des fêtes pour la saison 2020/2021 du 15 septembre 2020 à fin juin 2021. Le Conseil Municipal donne son accord pour le prêt gratuit de la salle des fêtes à l'association Détente et Harmonie.

- La MJC de Saint Donat propose des formations aux élus, Mr Larat envoi le mail à tous les conseillers et se propose de prendre en charge les frais de formation s'élevant à 5€ par personne et par formation.
- Mr Larat a rendez-vous au mois d'août avec Mr Faure, le maître d'ouvrage, pour faire le point sur l'agrandissement de l'école et la réfection des toilettes. Il faudrait aussi prévoir la rénovation de la cuisine car le four et la gazinière ne sont plus utilisés. Le lave- vaisselle doit être rehaussé. Afin de répondre aux besoins, il faut repenser dans sa globalité le projet.
- La préfecture nous demande de désigner un correspondant défense au sein des membres du conseil municipal : Mr Stéphane PERCHE se propose en qualité de correspondant défense. Le conseil municipal désigne Mr Stéphane PERCHE comme correspondant Défense.
- Mission ACFI : Mr Larat et Mme Cointe ont eu rendez-vous avec Mr Lemièrre du centre de gestion, afin d'avoir des précisions sur les missions de l'agent chargé de la santé et de la sécurité au travail et sur les actions à mener afin de répondre aux besoins de nos agents en terme de sécurité et santé au travail. Plusieurs points importants sont soulevés notamment : une vérification annuelle des installations électriques doit être faite, le local technique est à revoir concernant l'installation électrique entre autre.
- Point sur le CCAS : un courrier sera distribué à tous les habitants pour « recruter » des volontaires pour être membres du Centre Communal Action Social. Nous avons besoin de 5 administrés afin de compléter l'équipe du CCAS.
- Le propriétaire du camion de pizza de Saint Donat serait potentiellement intéressé pour louer un emplacement sur la commune afin de faire de la vente à emporter.
- Commission ambroisie : le rendez-vous du 28/07/2020, afin de faire le tour de Saint Bardoux et pouvoir repérer l'ambroisie sur la commune, est reporté début août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 16 octobre 2020 à la Salle des fêtes